

COVID 19 - L'École d'Ingénieurs de PURPAN crée le statut étudiant « soutien d'entreprise » destiné à valoriser et encourager la mobilisation de ses élèves auprès du monde professionnel.

L'épidémie actuelle de COVID-19 bouleverse le fonctionnement de toutes les entreprises. Quand le télétravail n'était pas possible, certaines ont dû suspendre leur activité. D'autres continuent mais peuvent rencontrer des défauts de main d'œuvre : le personnel salarié peut en effet être amené à faire valoir son droit de retrait face à la situation sanitaire, être lui-même infecté, ou se trouver dans l'impossibilité de se rendre sur son lieu de travail pour des questions d'organisation familiale ou de garde d'enfants.

Les exploitations agricoles ne font pas exception. Cependant, les obligations de confinement ne peuvent absolument pas y être appliquées : les cultures comme les animaux ne peuvent se passer de l'intervention des exploitant(e)s agricoles.

Ce constat, l'École d'Ingénieurs de PURPAN en est particulièrement consciente. Déjà, parce qu'elle dispose de sa propre exploitation agricole et y affronte à son échelle les contraintes qu'impose la nécessaire poursuite d'activité avec un personnel engagé (*ce dernier n'a d'ailleurs pas hésité à faire don au Service Départemental d'Incendie et de Secours des 250 combinaisons et des 10 blouses de protection dont il disposait*). Ensuite, parce qu'elle sait compter dans ses rangs **des étudiant(e)s qui prêtent actuellement main forte à un ou plusieurs de leurs parents.**

« Ces derniers sont censés suivre des cours et réaliser les devoirs divers que leur transmettent leurs enseignants dans le cadre de notre dispositif de continuité pédagogique, constate Éric LATGÉ, directeur général de l'École. Nos échanges avec quelques-uns d'entre eux ont confirmé leur mobilisation auprès de leurs proches. Celle-ci, qui peut interférer sur le temps disponible pour leurs études, se devait d'être prise en considération dans notre accompagnement pédagogique. »

Un nouveau statut pour encourager un état d'esprit solidaire.

Afin que leur engagement soit encadré, les équipes de l'École ont pris la décision de proposer, à leurs étudiants, **d'adopter un nouveau statut intitulé « soutien d'entreprise »** pour la fin de l'année scolaire 2019 / 2020. Il permet de donner un cadre plus formel à une implication qui est la preuve d'un esprit solidaire que l'École souhaite encourager.

« Nous avons construit ce dispositif pour structurer leur action et rappeler toutes les protections légales actuelles, détaille Didier KLEIBER, directeur de l'enseignement. Nous avons par ailleurs

décidé d'attribuer aux élèves qui s'inscrivent dans ce nouveau dispositif, un maximum de 6 crédits ECTS qui pourront venir en compensation de deux unités d'enseignement (UE). Cette logique de double apprentissage – savoir-être et savoir-faire – a toujours été valorisé dans nos cursus, notamment par le biais de ce qu'on appelle la « formation humaine ». Le contexte dramatique actuel nous impose juste de l'appréhender sous un angle inévitablement différent. »

« C'est une manière d'encourager le soutien à une filière à laquelle nous appartenons et à laquelle nous sommes particulièrement attachés, complète Éric LATGÉ. »

Un nouveau statut ouvert à tous les étudiants et envers toutes les entreprises des secteurs considérés comme essentiels à la continuité de la Nation.

Mais **ce statut n'est en aucune manière réservé au monde agricole**. Il est accessible à tous les étudiants de PURPAN qui doivent ou souhaitent s'engager auprès d'une entreprise familiale quel que soit son secteur d'activité, du moment que la poursuite d'activité répond aux consignes édictées par l'État. Ils peuvent intervenir sous ce statut dans n'importe quel type de structure, en continuant à y bénéficier des recommandations sanitaires que l'école leur relaie depuis plusieurs semaines.

Un nouveau statut soumis à conditions

L'étudiant en situation de devoir aider l'entreprise familiale, agricole ou non agricole, et qui pense que cela peut pénaliser son parcours de formation doit remettre à l'École une demande sur la base d'un dossier succinct comprenant :

- un **descriptif des missions et tâches** confiées et le calendrier de leur réalisation ;
- un **engagement sur l'honneur** à, d'une part, soutenir l'entreprise familiale et, d'autre part, respecter le programme de formation qui aura été construit avec le responsable de l'année d'étude que suit l'étudiant-ingénieur.

Cet engagement sera co-signé par l'étudiant et par l'entreprise, cette dernière s'engageant à mettre l'étudiant dans les conditions de sécurité et de protection inhérentes à tout salarié de l'entreprise et à veiller au respect de règles de protection face à la pandémie de COVID 19. Les demandes seront analysées, au sein de l'école, par un **conseil pédagogique**, en session immédiate, qui statuera sur l'obtention du statut de « soutien d'activité d'entreprise » et envisagera les unités d'enseignement qui pourront être compensées. »

Un nouveau statut en réponse à l'appel du Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation

Comme tous les établissements d'enseignement supérieur agronomique, vétérinaire et de paysage (publics et privés), l'École d'Ingénieurs de PURPAN a été destinataire d'une note invitant ces structures à encourager les initiatives solidaires pouvant contribuer à la continuité des activités de la Nation. « *Ce statut est un élément qui s'inscrit finalement en droite ligne avec cet appel*, indique Éric LATGÉ. *Nous serons fiers que certains de nos étudiants puissent en bénéficier.* »

À propos de l'École d'Ingénieurs de PURPAN

Située à Toulouse, l'École d'Ingénieurs de PURPAN a été créée en 1919 par des agriculteurs et des éducateurs jésuites. Elle forme des étudiants en Sciences du vivant, Agriculture, Agroalimentaire, Marketing et Management Plus de 300 métiers leur sont accessibles à la sortie. L'École a une mission de service public dans les domaines de la

formation, de la Recherche, de la coopération internationale et du transfert de technologies. Elle est au cœur des réseaux d'enseignement, de recherche et de développement et fait notamment partie de l'INP Toulouse (Institut National Polytechnique), de France Agro3 (réseau de 4 écoles d'ingénieurs pour l'alimentation, l'agriculture et l'environnement) et Toulouse Agri-Campus. Elle accueille chaque année plus de 1200 étudiants dans ses différentes formations (du Bac+3 à Bac+6), compte, sur ses deux campus, près de 150 salariés dont 60 Enseignants-Chercheurs de PURPAN, et 10 Plateformes et Laboratoires de Recherche de haut niveau. Enfin, son réseau international est déployé dans plus de 60 pays.

www.purpan.fr

RENSEIGNEMENTS PRESSE

Guillaume Lavalade - Directeur de la communication

06 15 41 59 93 - guillaume.lavalade@purpan.fr